

## Les écoles de musique et les écoles dans le programme Jeunesse et Musique (J+M)

Le présent document a été élaboré d'entente avec l'Association suisse des écoles de musique ASEM et l'Association suisse pour la musique à l'école ASME.

Le paysage musical de Suisse est riche et varié. Ecoles, écoles de musique et organisations de musique contribuent ensemble à proposer une offre dense en matière de formation musicale:

- Les *programmes de la scolarité obligatoire et du secondaire II* offrent à tous les enfants et jeunes la possibilité de s'éveiller à la musique et de bénéficier d'une formation musicale générale dans le cadre de l'enseignement obligatoire et facultatif, plus spécialement à travers la mise en œuvre des plans d'études régionaux dans la branche musique.
- Les *écoles de musique* proposent un enseignement vocal et instrumental progressif et sur la durée, individuel ou en groupe, donné par des professionnels dans le cadre de l'enseignement parascolaire non obligatoire.
- Les *organisations de musique* donnent aux enfants et aux jeunes la possibilité de partager des expériences musicales à côté d'un enseignement dispensé souvent en étroite collaboration avec les écoles de musique ; elles favorisent ainsi la participation culturelle.

Le programme Jeunesse et Musique (J+M) complète cette offre dans le domaine extrascolaire.

### 1. Le programme J+M

- J+M est un programme de promotion de la Confédération qui vise à encourager à une large échelle la pratique musicale chez les enfants et les jeunes âgés de 6 à 20 ans.
- Il a pour objectif d'amener les enfants et les jeunes à pratiquer des activités musicales et de promouvoir harmonieusement leur développement et leur épanouissement sous les aspects pédagogique, social et culturel.
- Jeunesse et Musique encourage la collaboration entre les différents acteurs du monde de la formation musicale. Les offres J+M des différents acteurs doivent se compléter utilement.

### 2. Offres du programme J+M

- J+M est basé sur trois piliers : soutien de cours de musique pour les enfants et les jeunes ; soutien de camps de musique pour les enfants et les jeunes ; soutien de la formation de base et formation continue des moniteurs J+M.
- Les offres J+M sont proposées en groupes et en fonction de projets.
- Les offres J+M sont proposées par des moniteurs J+M certifiés.
- Les offres J+M relèvent de la compétence des organisations de musique, des écoles de musique et des écoles.

### 3. Les écoles de musique et les écoles dans le programme J+M

Les écoles de musique et les écoles ont la possibilité de participer au programme J+M au niveau de leur personnel ou à un niveau institutionnel:

- *Les personnes qui enseignent dans les écoles de musique et celles qui enseignent à l'école obligatoire et au secondaire II* après avoir suivi une formation professionnelle en musique sont des spécialistes de la formation musicale. Elles sont particulièrement aptes à diriger des cours et des camps J+M.

- *Les écoles de musique* peuvent offrir des cours et camps J+M pour autant que ceux-ci aient lieu en dehors de l'enseignement musical ordinaire. Exemples :
  - o *Projets d'intégration*: projets visant à intégrer des enfants et des jeunes issus de la migration, venant de milieux sociaux défavorisés ou ayant des besoins particuliers
  - o *Projets spéciaux*: camps musicaux organisés par des écoles de musique, académies, offres de passeport vacances
  - o *Projets de coopération*: insertion dans la structure quotidienne des écoles de la scolarité obligatoire, des écoles du secondaire II et des écoles à horaire continu d'offres ne faisant pas partie de l'enseignement ordinaire (p.ex. préparation d'une comédie musicale); projets de coopération avec d'autres institutions (p.ex. sociétés, organisations de réfugiés, musées)
- *Les écoles de la scolarité obligatoire et du secondaire II* peuvent offrir des camps J+M avec des classes, des ensembles et des chœurs. Ils ont lieu en dehors de l'enseignement scolaire ordinaire, autrement dit en dehors des cours de musique obligatoires et facultatifs inscrits au programme hebdomadaire. Les camps J+M peuvent aussi avoir lieu pendant la période scolaire.

#### **4. Cours et camp J+M**

- Par cours J+M, on entend un bloc d'enseignement dispensé à intervalles réguliers, à au moins 5 enfants ou jeunes, sur une période de six mois et comprenant 10 à 20 leçons de 45 minutes.
- Par camp J+M, on entend un bloc d'enseignement dispensé sur une période de 2 à 7 jours dans un camp communautaire réunissant au moins 10 enfants ou jeunes et comprenant au minimum 5 leçons de 45 minutes par jour. Les participants ne doivent pas forcément passer la nuit au camp.

#### **5. Site web J+M et contact**

- Vous trouverez des informations plus détaillées concernant le programme J+M sur le site Internet [www.bak.admin.ch/jm](http://www.bak.admin.ch/jm).
- Contact: Office fédéral de la culture, Culture et société, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne, téléphone +41 58 465 85 24, e-mail [jeunesse-et-musique@bak.admin.ch](mailto:jeunesse-et-musique@bak.admin.ch)